



**Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2024, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE.**

Le président de l'Université de Montpellier ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE, au titre de l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2024, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE :

Monsieur PERPERE Laurent, agent comptable, président, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame LABROUSSE Mireille, attachée principale d'administration de l'Etat, vice-présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur AGNELY Olivier, agent comptable, expert, Université Toulouse 1 Capitole, Toulouse.

Monsieur BEZAIZ Rachid, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Monsieur CAVERIBERE Denis, ingénieur d'études de classe normale, Institut national polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Madame GRALL Laurette, ingénieure d'études de classe normale, Université de Bordeaux, Pessac.

Madame JOFRE Nathalie, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 15/05/2024

Le Président de  
l'Université de Montpellier

  
Philippe AUGÉ